

Inf'eau

Hors série

Septembre 2016

Verdon

Édité par le Parc naturel régional du Verdon dans le cadre du SAGE Verdon

Redonnons vie au Colostre !

Restauration de la rivière :
un projet ambitieux



Parc
naturel
régional
du Verdon

Une autre vie s'invente ici

Introduction

Le Colostre en quelques chiffres

80 km

de linéaire de cours
d'eau avec affluents

4 affluents

permanents
majeurs (ravin de
Pinet, Mauroue,
Auvestre et ravin
d'Aigues Bonnes)

1 affluent
intermittent
(ravin de Tartavel)

7 communes

Saint-Martin-de-
Brômes, Allemagne-
en-Provence,
Riez, Roumoules,
Puimoisson,
Moustiers-Sainte-
Marie et Saint-Jurs

67 seuils/
barrages

40 sur le Colostre,
3 sur la Mauroue,
19 sur l'Auvestre,
5 sur l'Aigues
bonnes



© C. Gautier, PNRV

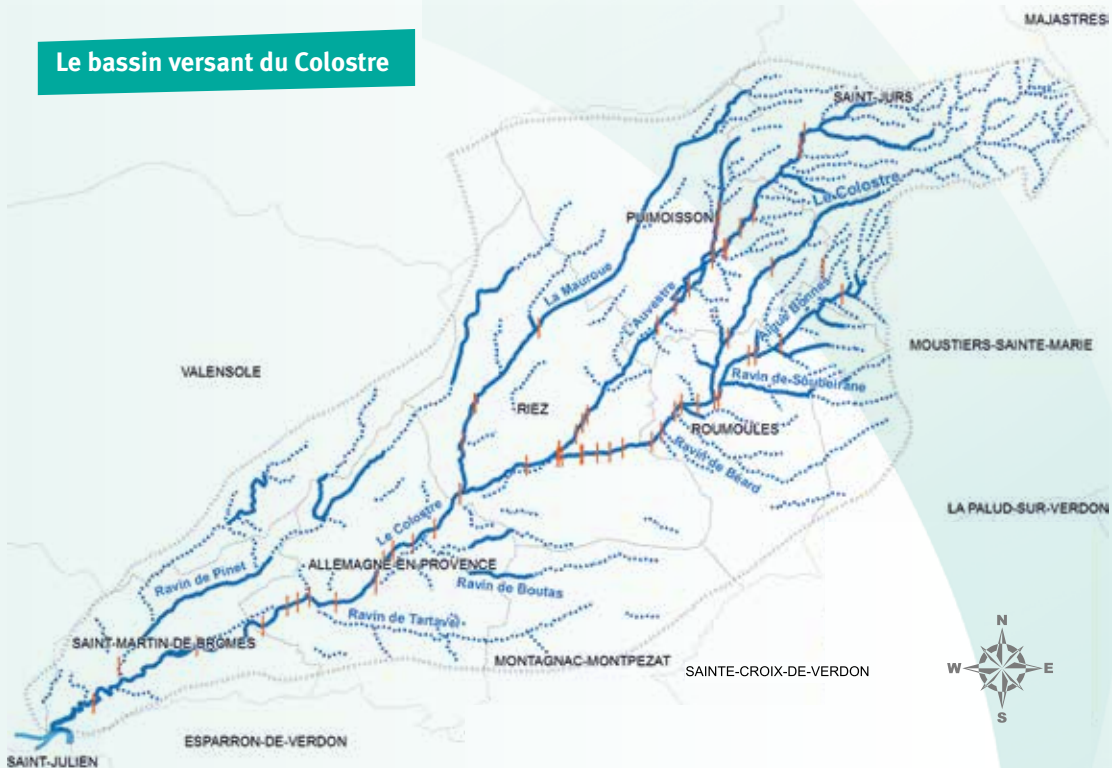
Le Colostre, cours d'eau affluent du Verdon situé sur le plateau de Valensole, est aujourd'hui dégradé : mauvaise qualité des eaux, nombreux désordres écologiques liés aux aménagements passés. Ce cours d'eau, autrefois apprécié des habitants de la vallée, a aujourd'hui une image et un fonctionnement altérés.

L'objectif de restauration du Colostre est de retrouver un bon fonctionnement global du cours d'eau, tout en répondant aux besoins et usages socio-économiques (irrigation agricole, usages touristiques, intérêt patrimonial, attentes des riverains et des pêcheurs...).

Le projet répond à des enjeux environnementaux, mais pourra également aboutir à une nouvelle vision de la rivière par les habitants, à une meilleure appropriation de ce cours d'eau, à une mise en valeur et à des sites plus attrayants.

Les travaux amèneront des changements importants dans la vallée, qui peuvent soulever des interrogations, des appréhensions et des préoccupations légitimes de la part des divers acteurs concernés et des riverains.





Le bassin versant du Colostre



© A. Robert - PNRV

Aqueduc du canal de Pontoise

Légende :

-  Seuils
-  Cours d'eau permanent
-  Cours d'eau intermittent
-  Bassin versant du Colostre

0 2,5 5
Kilomètres

Sources : PNRV, IGN, BDCARTHAGE, BD ROE
BaseDeDonnées©-©IGN PFAR 2007-2016
Cartographie : N. PETIT, PNRV

Pourquoi un tel projet ?



Seuil infranchissable en travers du Colostre

Comment va le Colostre aujourd'hui ?

Pas très bien ! Et son état va continuer à se dégrader...

Dans le passé, le Colostre a été rectifié, c'est-à-dire que son lit sinueux a été rendu rectiligne et curé¹. Ces deux types d'opérations, conduites sur de très nombreux cours d'eau français, ont des conséquences néfastes. L'état actuel du Colostre est le reflet de ces interventions passées qui ont conduit à un **enfouissement du niveau du lit**, phénomène encore en cours actuellement :

- les milieux ne permettent plus l'accueil et le développement de populations piscicoles équilibrées. Autrefois peuplé par plusieurs espèces (entre 4 et 7 espèces différentes), le Colostre n'accueille maintenant que des truites. La qualité des eaux n'est pas très bonne : le mauvais état morphologique du cours d'eau ne favorise pas l'autoépuration ;
- la nappe souterraine liée à la rivière s'enfoncé progressivement (impacts sur le niveau des captages) ;
- les étiages (périodes de bas débits dans la rivière) sont accentués ;
- les milieux associés au cours d'eau (végétation des berges, zones humides...) se dégradent car ils sont déconnectés de la rivière et de la nappe qui s'enfoncent.

Un autre problème est lié à la **présence de très nombreux seuils** (petits barrages) sur le cours d'eau, qui sont des obstacles à la circulation des poissons : toutes les espèces de poissons ont besoin de circuler sur un linéaire plus ou moins long de la rivière afin d'accomplir leur cycle de vie (reproduction, alimentation, croissance...). Et lorsque les poissons rencontrent des obstacles à leur libre circulation, on dit qu'il y a rupture de la continuité écologique. Les conséquences de cette rupture de la continuité sont une diminution des populations piscicoles, leur affaiblissement génétique.

“
Autrefois peuplé par plusieurs espèces de poissons, le Colostre n'accueille maintenant que des truites.
”

1. Le curage est l'opération consistant à extraire les sédiments qui s'accumulent dans l'eau. En milieu naturel, le curage est particulièrement néfaste.



©BD Ortho, IGN

La vallée du Colostre vue du ciel

Les contraintes / les opportunités

La **Directive cadre européenne sur l'eau** impose que tous les cours d'eau atteignent un bon état écologique pour 2015. Pour le Colostre, au vu de son état, cet objectif a été reporté à 2027.

D'autre part, depuis septembre 2013, une réglementation impose pour le Colostre, à l'aval du château d'Allemagne-en-Provence, comme pour de très nombreux cours d'eau au niveau national, la **restauration des continuités écologiques**. Il incombe donc aux propriétaires des obstacles (seuils) de réaliser les travaux pour les rendre franchissables, et ce avant 2018. La plupart des propriétaires a été mis en demeure par le préfet.

Les études ont montré que des aménagements seuil par seuil auraient peu d'intérêt écologique, le milieu étant trop dégradé. Partant de ce constat, le projet, tel qu'il a été défini, est plus ambitieux que le prévoient les obligations réglementaires de restauration des continuités.

Restaurer également l'état des milieux semble bien plus pertinent. **L'intérêt de l'approche globale permet au porteur du projet, le Parc naturel régional du Verdon, de bénéficier de financements de l'Union européenne et de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse à hauteur de 100 %.**

Le Parc aide ainsi les propriétaires à faire face à leurs obligations et à réaliser ces travaux importants.

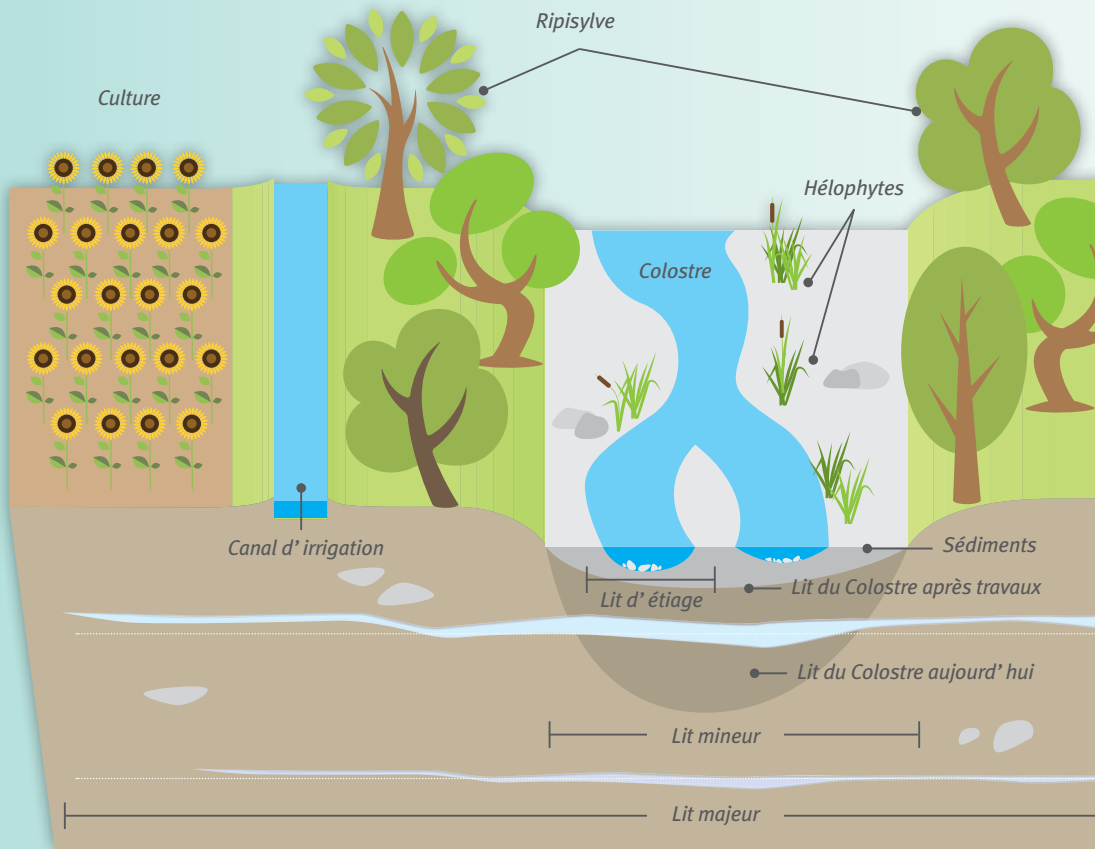
“

... Il incombe aux propriétaires des obstacles (seuils) de réaliser les travaux pour les rendre franchissables, et ce avant 2018.

”

Les objectifs

L'objectif est de retrouver un bon fonctionnement global du cours d'eau : amélioration des habitats et espèces aquatiques, restauration des continuités écologiques, bon fonctionnement des milieux annexes (zones humides, ripisylves, bras, etc.), amélioration de la qualité des eaux, maintien des relations avec la nappe d'accompagnement, limitation des étiages...



Le projet ne concerne pas que le Colostre : il s'inscrit dans une démarche plus globale de restauration des milieux aquatiques du bas Verdon. Un ensemble d'actions est mis en œuvre afin de retrouver un bon fonctionnement des milieux et des continuités entre la confluence Durance-Verdon et l'amont du Colostre :

- amélioration de la qualité des eaux du bas Verdon et du Colostre (amélioration de l'assainissement : stations d'épuration de Vinon-sur-Verdon, d'Allemagne-en-Provence, de Gréoux-les-Bains...),

- augmentation du débit réservé¹ au barrage de Gréoux-les-Bains, réalisée en 2011 en partenariat avec EDF, qui a permis l'amélioration des conditions pour les populations piscicoles et le développement d'une population exceptionnelle de chabots (photo ci-contre),
- restauration des continuités au niveau des seuils de Vinon-sur-Verdon et de Gréoux-les-Bains (projets en cours),
- restauration des continuités et amélioration des habitats sur le Colostre.

1. Débit réservé :
Quantité minimale d'eau rejetée par les barrages.

“ **Le projet ne concerne pas que le Colostre :
il s’inscrit dans une démarche plus globale
de restauration des milieux aquatiques
du bas Verdon.** ”



Les conditions de vie dans le cours d’eau du Verdon lui-même ne sont pas idéales, et le Verdon est « fermé » à partir du barrage de Gréoux-les-Bains (infranchissable) : le projet de restauration du Colostre pourrait permettre la recolonisation du Colostre par le Chabot et l’amélioration de la reproduction des truites. Le Colostre pourrait ainsi redevenir un « réservoir biologique » pour le bas Verdon.



©Philippe Baïffie; ONEMA

Un chabot veille sur ses œufs

Au-delà des enjeux écologiques, il s’agit d’un **projet de territoire** : les travaux pourront aboutir à une mise en valeur de la rivière, à une nouvelle vision de la rivière par les habitants, à une meilleure appropriation de ce cours d’eau actuellement peu visible et inaccessible, voire au développement d’activités récréatives sur certains secteurs (sentiers découverte, randonnées...).

Le projet redonnera à terme au Colostre toute son attractivité pour la pêche, d’autant plus que les travaux pourront également permettre de faciliter l’accès à la rivière (élimination des ronciers qui colonisent les berges...).

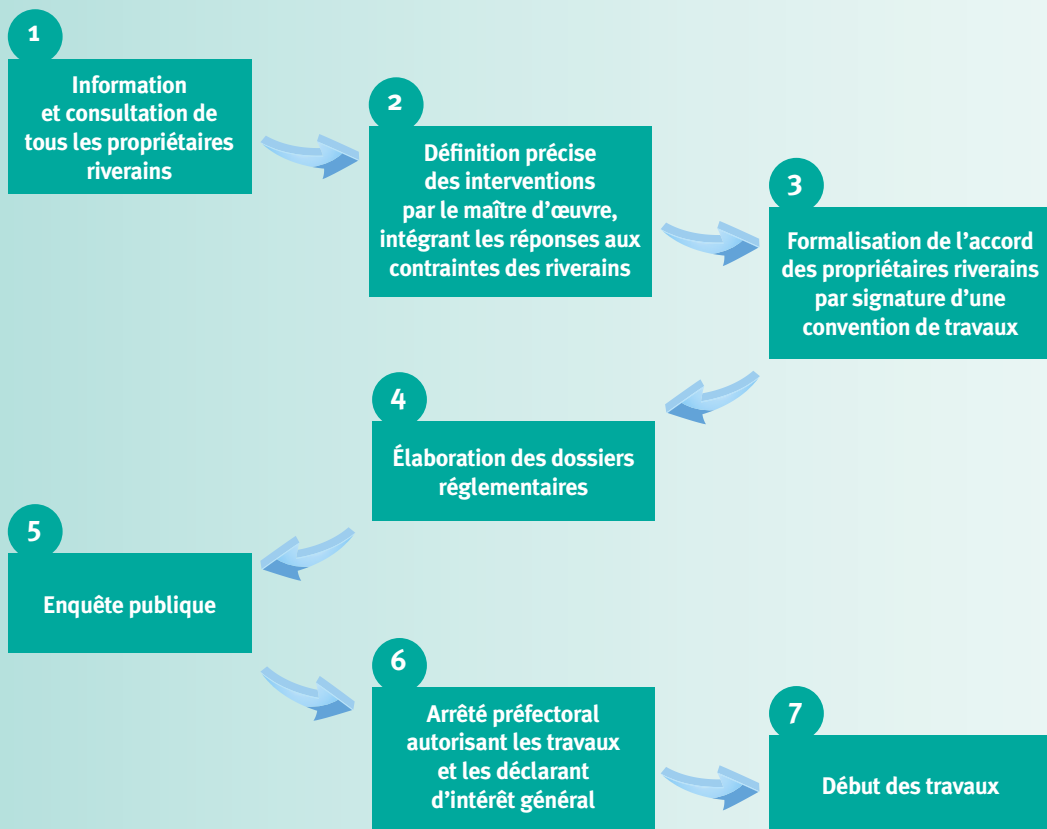
Les travaux

En quoi vont consister les travaux ?

Le projet de restauration du Colostre consiste à rehausser le fond du lit de façon à retrouver son altitude historique, avant les interventions humaines, et à enlever les merlons (talus) de terre qui le contraignent sur les côtés. Les matériaux des merlons qui forment les berges seront réutilisés et réintroduits dans le lit pour rehausser son niveau : cela nécessitera des interventions sur la ripisylve (végétation présente en bordure de cours d'eau), telles que des coupes et dessouchages d'arbres présents sur les berges. Suite aux travaux, au fil du temps, en fonction des crues, le Colostre retrouvera naturellement un lit plus sinueux.

Les travaux se dérouleront sur plusieurs années, en plusieurs phases et sur plusieurs secteurs de l'aval vers l'amont.

Les principales étapes



Qui va être concerné ?



Un projet à partager

Le projet concerne bien sûr les propriétaires riverains du Colostre, mais beaucoup plus largement tous les habitants et les usagers : la rivière fait partie intégrante du patrimoine de nos communes.

Pour les riverains de la rivière : le rehaussement du lit et l'enlèvement des merlons provoqueront, dans certains secteurs restaurés, des débordements plus fréquents qu'à l'heure actuelle, lors des petites et moyennes crues. Les secteurs concernés par le projet ont été choisis pour limiter au maximum ces impacts (présence d'une zone peu utilisée au bord du cours d'eau). Des mesures seront, si nécessaire, définies pour palier à ces débordements : une importante phase de consultation des propriétaires riverains sera conduite, afin d'obtenir l'accord de chaque propriétaire. Concernant les grosses crues (de fréquence 30 à 100 ans), le projet ne modifiera pas les zones inondables, voire les améliorera en réduisant les vitesses d'écoulement et en favorisant la décrue.

Pour les irrigants : la majorité des seuils présents dans le Colostre ont été construits pour alimenter une prise

d'eau agricole (réseau d'irrigation gravitaire). Les travaux permettront de respecter les droits d'eau actuels. Le volet agricole du projet permettra de proposer des actions d'accompagnement pour concilier les usages et le projet de restauration.

Pour les habitants : une rivière est un élément très important d'un territoire et de son paysage. Aujourd'hui, le Colostre est plutôt « oublié » : il n'est pas mis en valeur, peu visible et accessible (lit enfoncé entre des berges abruptes, ronciers...). La restauration du Colostre pourra permettre une réappropriation de la rivière par les habitants, sa mise en valeur, le développement d'activités sur certains secteurs (sentiers découverte, randonnées, développement de l'activité pêche...).

Le projet sera accompagné par une importante démarche d'animation, qui permettra de faire comprendre le fonctionnement de la rivière et ses problèmes, de montrer les gains attendus, d'inscrire le projet dans l'histoire de la rivière. Pour cela, des actions seront conduites avec les écoles et la population.

Les partenaires de l'opération

Le projet est porté par le Parc naturel régional du Verdon et les communes concernées : Saint-Martin-de-Brômes et Allemagne-en-Provence pour la première phase.

Il est financé par l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et l'Union européenne (à hauteur de 100 % sur 3 ans). Dans le cadre du contrat de rivière Verdon, porté par le Parc, l'Agence de l'eau s'engage à accompagner le projet dans sa globalité, y compris pour les phases à venir, en maintenant des taux d'aide optimum.

Le Parc naturel régional du Verdon



Créé en 1997, le Parc naturel régional du Verdon réunit 46 communes, les départements du Var et des Alpes-de-Haute-Provence ainsi que la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur autour d'un projet de territoire.

Le projet collectif et de développement durable, que constitue le Parc naturel régional du Verdon, dessine l'empreinte que l'homme d'aujourd'hui veut laisser. En effet, un Parc naturel régional est un territoire dont les habitants se donnent un projet. Face aux grands enjeux que sont la préservation du patrimoine naturel, la gestion de l'eau, la fréquentation touristique, le maintien des activités agricoles et de l'emploi, la pression foncière, l'accueil des nouveaux habitants, l'organisation du territoire et de l'habitat, la charte du Parc naturel régional du Verdon sert de règle du jeu. Elle définit de quelle façon les habitants et les visiteurs peuvent vivre en bonne intelligence avec un territoire dont les richesses exceptionnelles leur sont confiées.

Les missions confiées au Parc du Verdon sont de :

- protéger et restaurer les patrimoines,
- contribuer à un développement économique, social et culturel,
- promouvoir un accueil de qualité, l'éducation et l'information du public,
- contribuer à l'aménagement du territoire,
- réaliser des expérimentations et des actions innovantes.

L'eau du bassin versant du Verdon fait l'objet de multiples usages : alimentation en eau potable, irrigation, loisirs aquatiques, production d'énergie, eau de process industriel, sur le territoire du Parc, mais aussi à l'échelle plus large de la région grâce aux aménagements de la Société du canal de Provence. Elle est aussi un patrimoine naturel exceptionnel.

Limitée, fragile et utile à tous, l'eau du bassin versant du Verdon fait l'objet d'une gestion organisée : le Parc naturel régional du Verdon en est le gestionnaire. Il a pour objectif de garantir la satisfaction durable de l'ensemble de ces usages de l'eau, dans le respect des équilibres naturels.

Dans le respect de l'esprit participatif qui est à la base de toute l'action du Parc, et du travail d'animation qui sous-tend chacune de ses actions, le Parc anime donc deux démarches de gestion concertée de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle du bassin versant du Verdon :

- le **schéma d'aménagement et de gestion des eaux du Verdon (SAGE Verdon)** rassemble autour de la même table tous ceux qui ont un rapport avec l'eau. Sa raison d'être : définir des objectifs, des engagements et des actions. Cette démarche se fait au sein d'une sorte de parlement de l'eau, la commission locale de l'eau (CLE).
- Le **contrat de rivière Verdon**, programme pluriannuel d'actions visant la restauration des milieux aquatiques et permettant de mobiliser des fonds pour financer ces projets indispensables..

“ *Le projet est financé par l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et l'Union européenne (à hauteur de 100 % sur 3 ans).* ”

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'Europe



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur est le partenaire principal du Parc naturel régional du Verdon. C'est elle qui porte la responsabilité de sa création et demande l'approbation du Premier ministre à chaque renouvellement de la charte. Le conseil régional apporte sa contribution en prenant part au pilotage des actions du Parc (comité syndical) et en subventionnant une partie de son budget.

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur est aussi le gestionnaire des fonds européens dont le Fonds européen de développement régional (FEDER) qui est sollicité dans le cadre du projet Colostre. Il a pour vocation de contribuer à renforcer la cohésion économique et sociale de l'Union européenne en corrigeant les déséquilibres régionaux. L'objectif principal du programme opérationnel régional FEDER est de renforcer les bases de la cohésion territoriale et de la compétitivité de l'économie de la région en favorisant le développement durable. Le soutien financier de l'Union européenne vient en complément des aides nationales, régionales et locales sur lesquelles il produit un effet levier.

L'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse



L'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse agit sur le bassin versant du Rhône et de ses affluents, sur le littoral méditerranéen, et sur la Corse. C'est un établissement public de l'Etat, placé sous la tutelle du ministère de l'Écologie et du développement durable, et du ministère des Finances. Il existe 5 autres Agences de l'eau correspondant aux autres bassins hydrographiques métropolitains (Adour-Garonne, Loire-Bretagne, Seine-Normandie, Artois-Picardie et Rhin-Meuse).

L'Agence de l'eau est au service de trois grandes missions :

- la lutte contre la pollution industrielle, agricole et urbaine,
- la protection de la ressource et de l'alimentation en eau potable,
- la restauration et la mise en valeur des milieux aquatiques.

L'Agence de l'eau n'est ni un distributeur d'eau, ni l'organisme chargé de la police de l'eau. Son rôle est d'apporter à tous les usagers de l'eau :

- des conseils sur l'ensemble des problèmes liés à la gestion de l'eau,
- et des aides financières pour résoudre ces problèmes.

Sachant que l'eau est une ressource rare et fragile, qu'il faut gérer et protéger, l'Agence met en œuvre le triple principe instauré par la loi :

- celui qui pollue l'eau paie,
- celui qui prélève l'eau paie,
- celui qui dépollue est aidé.

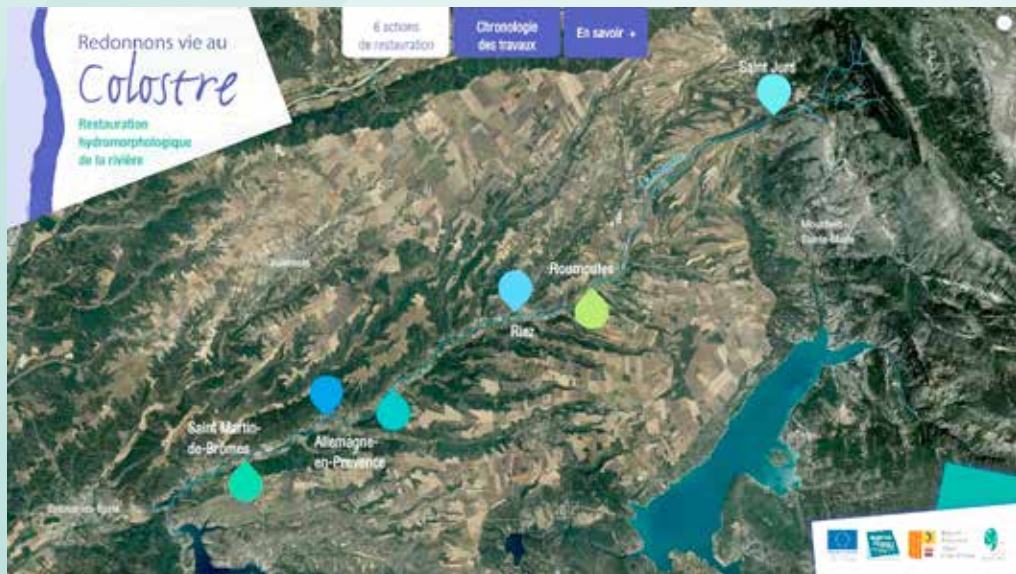
Et par conséquent, elle perçoit des redevances de la part de tous les utilisateurs qui consomment et/ou polluent l'eau.

Ces redevances, dont le rôle est d'inciter à préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques, permettent à l'Agence d'apporter une aide financière aux usagers qui mettent en œuvre des actions de lutte contre la pollution et d'aménagement des ressources en eau.

L'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse a son siège à Lyon, et compte quatre délégations : Rhône-Alpes, Besançon, Marseille, Montpellier.

Pour en savoir plus...

Outil numérique en ligne, une application en 3D pour découvrir les travaux :



- ▶ **Téléchargez l'application** (400 MO) en suivant ce lien : https://frama.link/Colostre_3D
- ▶ **Suivez notre actualité sur notre site web** www.parcduverdon.fr
- ▶ **Abonnez-vous à la lettre d'information du Parc**
- ▶ **Rejoignez-nous sur Facebook** : www.facebook.com/ParcduVerdon
- ▶ **Écoutez-nous sur Radio Verdon**
91 FM le lundi 11h30 et le jeudi 9h30
96,5 FM mercredi à 13h et le jeudi à 9h30
- ▶ **Participez aux événements du Parc**
Retrouvez les dates sur <http://parcduverdon.fr/agenda>
- ▶ **Venez à la maison du Parc**
du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30
Domaine de Valx
04360 Moustiers-Sainte-Marie
Tél. 04 92 74 68 00 • Fax 04 92 74 68 01
info@parcduverdon.fr
Contact au Parc : Baptiste Roulet, chef de projet Colostre, broulet@parcduverdon.fr

“ *Redonnons vie
au Colostre en
restaurant la rivière !* ”

Partenaires financiers :



Projet financé avec le concours de l'Union européenne
avec le Fonds Européen de Développement Régional

Partenaires institutionnels :

